Trente-deuxième Année. — N° 6 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 6 JANVIER 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 5 JANVIER 1886

GAMBETTA AU PANTHÉON

Les cendres de Gambetta vont être transférées à Paris, et l'inhumation aura lieu au Panthéon.

Telle est la nouvelle que publiait hier le *Voltaire*, dont on sait les attaches avec les amis de Gambetta.

Si ces amis n'avaient d'autre but, en agissant ainsi, que d'honorer la mémoire de l'ancien chef de l'opportunisme, on pourrit se borner à faire remarquer la disproportion entre les honneurs projetés et la valeur de celui qui en sera l'objet.

Sur le fronton du Panthéon on lit cette phrase : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. » Gambetta n'est « grand homme » que pour les seuls opportunistes, c'est-à-dire pour une minorité.

Lorsque l'on décida, il y a quatre ans, de transporter son cercueil à Nice, on voulut le soustraire aux profanations probables, et assurer le repos du grand agitateur.

Les raisons qui avaient fait prendre ce parti ont-elles cessé d'exister? Non. On ne manquera pas d'accuser les amis de Gambetta, (et on aura quelque motif de le faire), de demander un nouveau service à celui qui fut leur chef. Il semble, en effet, que l'opportunisme ait besoin d'une « journée. »

L'enterrement de Gambetta fit descendre tous les badauds parisiens dans la rue.

On espère, grâce à la solennité qu'on donnera à la translation des cendres, provoquer un mouvement populaire analogue.

On réussira sans doute à éveiller la curiosité parisienne par l'éclat donné au spectacle, mais on aura tenté vainement de rendre à Gambetta une popularité dont voudraient profiter ses partisans et qu'il avait déjà perdue de son vivant.

Gambetta est bien mort et, si nous n'avions le scrutin de liste, on pourrait se demander s'il a existé politiquement.

Ceux qui voient en lui autre chose qu'un chef de groupe, ceux de ses amis qui le pleurent sincèrement ne sauraient approuver le projet qu'on vient de formuler.

Les caveaux du Panthéon ne sont pas un lieu de paix pour les morts qu'on y enferme.

Mirabeau y fut transporté en grande pompe et en fut retiré avec un cérémonial non moins théâtral. Il fut remplacé par Marat, dont les cendres, a-t-on dit, furent enlevées et jetées sur un tas d'immondices de la rue Montmartre.

J.-J. Rousseau et Voltaire n'y restèrent pas non plus.

Peut-on assurer qu'un mouvement populaire dans le même sens ne se produira pas pour Gambetta, et croit-on que ceux qu'il a traités d' « esclaves ivres, » s'ils étaient les maîtres, le laisseraient dormir en paix sous la coupole du monument de Soufflot ?

Les auteurs du projet de translation veulent l'ignorer, et il semble qu'ils soient moins inspirés par le désir d'honorer leurs morts que par le besoin d'une manifestation politique. Ils cherchent à recommencer la journée du 26 janvier 1883; en un mot, ils veulent tirer deux enterrements du même cadavre.

L'ENTREVUE FREYCINET-FERRY

On nous écrit de Paris :

« L'on a retourné dans tous les sens la fameuse entrevue Freycinet-Ferry pour savoir s'il pouvait en sortir quelque chose; et, comme on ne voyait rien venir, on a bientôt cessé de la prendre au sérieux. Que pouvait-on, en effet, attendre de deux hommes politiques qui, sans autre majorité que celle qui a renversé l'un d'entre eux, sans autre programme que la concentration républicaine, se proposaient de gouverner en suivant les errements du passé ?

» Aussi prend-on le parti d'en rire. Elle tourne à la charge dans les feuilles radicales et intransigeantes, qui publient la liste suivante des combinaisons ministérielles arrêtées dans l'entrevue en question : M. de Freycinet, affaires étrangères; M. Jules Ferry, intérieur; le général Billot, à la guerre; l'amiral Bourgeois, à la marine; M. Wilson, aux finances; M. Siegfried, au commerce; M. Develle à l'agriculture; M. Cochery, aux postes et télégraphes; M. Raynal, aux travaux publics; M. Goblet, à l'instruction publique.

» Quant au programme de ce nouveau grand ministère, il comprendrait notamment, afin de rallier les voix de la droite dans toutes les occasions, l'abandon de la politique anti-clericale et le rappel du decret qui a expulsé le duc d'Aumale. Pour ce qui est du rappel de ce dernier, il aurait lieu sur une pétition de l'Académie française.

» La plaisanterie est complète, comme vous le voyez. Elle achève de donner le coup de grâce à l'entrevue. Du reste, il n'est pas un des trois interlocuteurs mis en scène par la *Petite France*, qui ne s'efforce, aujourd'hui, de dégager sa responsabilité des résolutions qu'on lui a prêtées en faisant déclarer par les organes dont il dispose : que leur entretien n'a pas dépassé la portée d'une conversation particulière sur la situation politique. »

LA GUERRE IMPOSSIBLE

Paris, 4 janvier. — Laissons de côte la question des sous-préfets ; elle nous semble en ce moment d'un intérêt médiocre, car tout ce que nous pourrions dire à ce sujet ne serait que des hypothèses, et le champ en est vaste.

Le vent est en ce moment aux révélations posthumes sur les incidents qui ont marqué la politique française dans les dernières années de l'empire.

Une revue anglaise, le *Fortnightly Review*, dans son dernier numéro, publie une étude complète sur la situation politique de l'Allemagne.

L'auteur de cet article, si l'on en juge par les détails circonstanciés qu'il nous donne sur tous les faits, doit être un diplomate d'un rang élevé. Il nous annonce que cette étude n'est que la première d'une série dans laquelle il se propose de passer successivement en revue les relations diplomatiques de tous les états.

Son point de départ est que, dans la situation générale de l'Europe de nos jours, la force exerce une influence sans exemple depuis la chute de Napoléon Ier. Son action se fit sentir dans les relations diplomatiques à partir de 1866, et elle a toujours suivi une progression ascendante. Les événements de 1870 lui ont donné un nouvel élan, et cette politique de la force est arrivée à son apogée au traité de Berlin.

D'après ce diplomate, le caractère de la politique extérieure des diverses puissances continentales est d'agir par la force, en élevant plus ou moins la voix, selon le chiffre d'hommes qu'elles peuvent mettre en ligne.

Mais avant 1866, la politique générale, selon l'auteur de l'article, pouvait être qualifiée de *politique de pourboires*, que nous désignerons sous le nom de politique des compensations. A l'appui de sa thèse, il cite la conduite de l'Italie en 1866, qui fit demander à Paris si elle devait se joindre à la Prusse ou à l'Autriche, car ces deux puissances lui avaient promis la Vénétie comme prix de son concours.

L'empereur Napoléon III engagea Victor-Emmanuel à se mettre du côté de la Prusse comme le plus faible, dans l'espérance de voir la guerre se prolonger. Il croyait plus facilement s'emparer du Rhin quand les deux combattants se seraient mutuellement affaiblis.

L'empereur se trompa dans ses calculs, et si nous en croyons la *Forthnightly Review*, il fut également déçu par l'Autriche en 1870. Celle-ci aurait pris l'engagement formel de se joindre à la France, mais au dernier moment rompit le traité. Les négociations étaient poussées si loin qu'un plan de campagne avait été dressé à Paris, avec l'archiduc Albert, et plus tard complété à Vienne par le général Le Brun.

Au cours de la guerre de 1870, l'Autriche et la Russie proposèrent à l'Angleterre d'intervenir, mais les prétentions de la Russie à l'abrogatisn des clauses du traité de Paris relatives à la navigation dans la mer noire firent tout échouer.

Des faits, quel que soit leur intérêt, ne constituent que de l'histoire rétrospective.

La partie instructive de l'étude que nous analysons a trait à la situation actuelle de nos relations avec l'Allemagne.

Le prince de Bismarck, d'après notre diplomate, « n'est pas un Machiavel, pas même un Talleyrand. Sa force est celle d'un homme qui sait ce qu'il veut et qui, après avoir, pendant les premières années de sa vie, hardiment joué ses atouts, a réussi à gagner, et se trouve assez fort pour conserver son gain. »

Aujourd'hui, dit la *Forthnightly Review*, « les » deux grands rivaux du continent sont trop forts » l'un pour l'autre. La France, même avec l'al- » liance russe, ne pourrait aisément s'avancer à » travers Metz et Strasbourg et traverser le Rhin. » Elle ne pourrait entrer ni en Suisse ni en Bel- » gique. L'Allemagne, de son côté, excepté à tra- » vers la Belgique, ne peut entrer en France. » D'une frontière militaire de 270 kilomètres, 200 » kilomètres se trouvent sous l'action du feu, et » les deux brèches ont été laissées libres avec in- » tention, et sont considérées par les militaires » allemands comme infranchissables. »

La conclusion de cette situation est « que la prochaine guerre entre l'Allemagne et la France sera défensive et non pas offensive, et que, dans ce cas, l'Allemagne pourra résister plus longtemps parce que les ressources de la France ont été gaspillées au Tonkin, à Tunis, à Madagascar et dans de folles entreprises à l'intérieur. Mais comme aucune de nos puissances ne pourrait conserver longtemps cette attitude, il faut y voir la meilleure garantie en faveur du maintien de la paix. »

Comme on le voit, de quelque côté que l'on regarde, on ne trouve que des déclarations pacifiques et des raisonnements tendant à démontrer qu'une guerre est impossible.

Malheureusement, nul ne peut prévoir l'avenir ! Néanmoins, nous ne croyons pas à une guerre annoncée si longtemps d'avance, et qui devrait éclater à point nommé, comme un pétard dans une féerie.

LES CABARETS

Il résulte des renseignements publiés par le Bulletin du ministère des finances que, dans le département du Nord, il y a un cabaret par quarante-six habitants, et nous trouvons, dans le *Journal des Débats*, cette anecdote typique :

« Nous visitions dernièrement une des plus importantes concessions minières de la région du Nord, dans laquelle les directeurs ont consacré des sommes énormes à l'amélioration matérielle et morale des ouvriers.

» Depuis quinze ans, plus de 18 millions, prélevés sur les bénéfices, ont été immobilisés en maisons ouvrières, écoles, hospices, caisses de secours, de retraite, etc.

» Comme nous témoignions au directeur notre sincère admiration pour tant d'œuvres accomplies il nous interrompit au moment où nous traversions un carrefour.

« Combien voyez-vous de maisons ? — Six. — Sur ces six maisons combien comptez-vous de cabarets ?

» Nous regardâmes de plus près : il y en avait cinq.

» Voilà notre plaie, reprit le directeur, tous nos efforts viennent échouer devant le cabaret. Le nombre des cabarets s'accroît en raison directe des sacrifices que nous faisons. Ainsi, que nous réduisions nos bénéfices pour augmenter le prix de la main-d'œuvre, immédiatement cent cabarets nouveaux s'ouvriront pour profiter de cette aubaine. Comment nos ouvriers résisteraient-ils à la tentation de boire quand, pour faire le court trajet de chez eux à la fosse, ils passent devant vingt cabarets déjà occupés par des camarades qui les invitent à prendre un verre? Ils passent fermes devant cinq ou six cabarets, mais ils finissent par succomber fatalement au septième. C'est là que s'engloutissent une forte partie du salaire et souvent les économies de la famille. Et cependant nos ouvriers sont bien loin d'être des ivrognes de profession. S'il leur fallait faire un certain trajet pour trouver le cabaret, ils s'abstiendraient de boire et rentreraient tranquillement chez eux. »

La difficulté est de trouver le moyen régulier, légal, d'espacer suffisamment les cabarets, pour qu'ils satisfassent les habitants qui ont le désir et le besoin de se réunir dans un établissement neutre, et de ne pas en faire un privilège.

Il ne faut pas songer à rétablir le régime de 1851 : mais la liberté des cabarets devrait être réglementée plus sévèrement dans l'intérêt de la moralité et de la santé publique.

Les débitants honnêtes ne s'en plaindraient pas ; les autres seuls seraient gênés.

LE CAS DE M. HUDE

On lisait hier dans l'*Action*, journal de M. le député Michelin :

« En faisant de M. Hude, maire d'Issy, un député de la Seine, les radicaux et les socialistes ne se doutaient pas qu'ils envoyaient à la Chambre un clérical, ancien membre des cercles catholiques, membre actuel de la *Confrérie Saint-Fiacre*, d'Issy.

» Nous avons en main une curieuse gravure représentant Saint-Fiacre dans un jardin.

» Comme devise, nous lisons :

« Saint-Fiacre, patron de MM. les jardiniers, » pépiniéristes, horticulteurs, champignonnistes, » — Saint-Fiacre prêche aux jardiniers la foi et la » persévérance du travail. »

» Et plus bas :

» Confrérie de Saint-Fiacre, d'Issy.... Membres » titulaires : Chemin Jean, marguillier en charge; » Lejemtel, marguillier entrant, etc., membres » honoraires : MM. Hude, maire d'Issy; Derioldine » curé, etc., ont l'honneur de vous prier d'assister » à la messe solennelle qui sera célébrée en l'honneur de Saint-Fiacre, le jeudi 30 août 1886, en » l'église Saint-Étienne d'Issy, à onze heures très » précises. »

» M. Hude a été élu avec un programme portant séparation de l'Église et de l'État et dont l'esprit est guerre au cléricalisme.

» Qui trompe-t-il ?

» Ses électeurs ou les cléricaux ?

» Que M. Hude se prononce. Qu'il fasse un procès à ceux qui se sont servis de son nom, s'il n'est pour rien dans la propagation de cette gravure, ou qu'il démissionne s'il y est pour quelque chose. Il n'y a pas de milieu. »

M. le député Hude adresse aujourd'hui à son collègue et « ami » M. le député Michelin, une lettre dans laquelle il se déclare « stupéfait ». Lui Hude, faire partie de la confrérie de Saint-Fiacre, qui pourra le croire? c'est une « fumisterie » que ses adversaires politiques lui ont faite : ainsi parle le député Hude. Le piquant de l'affaire, c'est que « l'ami » Michelin ne paraît pas très convaincu. Il s'étonne que son collègue n'ait pas connu plus tôt « l'acte inqualifiable dont il était victime. »

La lithographie de la confrérie de Saint-Fiacre « est publiquement mise en vente : beaucoup de personnes en possèdent des exemplaires, et, notamment, à Issy, elle s'étale sur les murs de nombreux cabarets ». Comment « l'ami » Hude n'en a-t-il rien su ? Et M. Michelin d'ajouter qu'il faut absolument « tirer au clair cette affaire », et de nouveau il veut que l'ami Hude « poursuive directement devant le tribunal de police correctionnelle les misérables qui ont fait, sans autorisation, usage de son nom. » Cette sommation se termine par les lignes suivantes : « M. Hude va certainement s'empresser de mettre à profit notre conseil. Aussitôt qu'il l'aura fait, nous en informerons nos lecteurs. »

De tout ce qui précède, on peut conclure que « l'ami » Hude, tout stupéfait qu'il se montre, est quelque peu suspect. Il a beau renier saint-Fiacre en paroles, on lui demande des actes.

REVUE DE LA PRESSE

1886

J'écris cet article au coin de mon feu, le matin du jour de l'an. Il ne paraîtra que mercredi ; mais je n'ai pas à craindre de révolution d'ici-là : les Chambres sont absentes! Pendant que les députés se délassent en famille des cinq projets de budget qu'ils ont étudiés, et prennent des forces pour en étudier un sixième la semaine prochaine, la France se sent plus paisible qu'elle ne l'était il y a deux mois; elle se dit, en se couchant le soir : Je suis sûre de me réveiller demain avec tous mes sous-préfets; c'est une grande sécurité. Elle jouit aussi, car elle est bonne fille, du bonheur que se donnent ses législateurs. Ils ont tant intrigué et tant crié pendant deux mois! Ils ont avalé de si longs discours, lancé et reçu tant de provocations, fait et défait tant de choses! Il est bien juste qu'ils visitent un peu leurs champs et prennent de la tisane pectorale en liberté. Ils ont des enfants et des petits enfants qui réclament les dragées paternelles. Ce n'est pas le tout de faire présent aux confiseurs de la trêve ; il convient aussi de leur donner sa pratique. Nous serons tout sucre et tout miel jusqu'au 11 janvier ; après cela, nous recommencerons, comme de raison, à déraisonner.

Du temps de la vieille morale de nos pères, on avait soin, pendant la première semaine d'une nouvelle année, de faire son examen de conscience suivi d'un ferme propos. Vous me direz que cela a un petit air clérical; c'est pour nous changer. Et puis, il ne faut pas s'effrayer des mots. Quand vous étiez à Rome, cher monsieur, vous ne vous gêniez pas pour dire à un ami : J'irai chez vous après l'*Angelus*; venez me voir à l'*Ave Maria*. Vous n'en êtes pas meilleur chrétien pour cela. D'ailleurs, je puis vous assurer que le recueillement est une chose très philosophique; il est expressément recommandé par Sénèque. Je le crois surtout nécessaire à ceux qui vivent dans l'enfer de la politique. Tout le monde devine que, pendant les sessions du Palais-Bourbon, on ne sait plus ce qui se passe au dehors, je ne dis pas en Russie et à Berlin, mais sur la place de la Concorde, encore moins à la salle de la Redoute ou à la rue de Lancry.

Quant à la lutte entre monseigneur Freppel et monseigneur Clémenceau, elle est tellement entraînante, tellement émouvante, mêlée de tant d'injures violentes et de piquantes révélations, agrémentée de tant de surprises, tourmentée par tant de voies contradictoires, elle fait tomber de si grands ministres et en fait surgir de si énormes, qu'on se sent entraîné dans la bagarre, sans aucun moyen de se retenir et de se soutenir; on hurle, on crie, on intrigue, on complote, on se vend, on se reprend, on se contrait, on passe d'une colère à une autre : c'est comme quand on assiste à une féerie, au milieu des coups de théâtre, avec accompagnement de coups de fusils, de beuglements de trombones et de roulements de tambours : allez-donc juger le drame qui se joue à travers tout cela ! Vous sortez ahuri, après une soirée fatigante, d'une pièce où vous n'avez vu que du feu. Est-elle gaie ? Est-elle triste? Est-elle bonne? Est-elle mauvaise ? Vous n'en savez rien, parce qu'elle n'a parlé qu'à vos oreilles et qu'elle n'a rien dit à vos esprits. C'est l'image exacte de la vie parlementaire. Un peu de temps, de grâce, pour souffler ! Et pour se demander combien on a pu faire entrer de sottises dans un trimestre!

Pendant que j'en étais à ce petit regain de catholicisme qui me faisait parler tout à l'heure d'examen de conscience, de recueillement, de ferme propos, j'ai eu un instant l'idée de pousser l'imitation jusqu'au bout, et de rédiger un programme (pour ne pas dire un scénario), de l'examen de conscience d'un député. « J'ai menti. Combien de fois ? J'ai dit du mal de Clemenceau en cachette. Combien de fois ? Je lui ai serré la main en public. Combien de fois ? J'ai promis ma fidélité à Ferry et ma servilité à Clemenceau. Combien de fois ? J'ai dit à la droite que, si elle voulait se faire républicaine, je ne ferais conservateur. Combien de fois ? » Au bout du compte, j'y ai renoncé. Il n'y a qu'un curé qui puisse dresser de ces catalogues avec quelque succès. Je suis bien une manière de curé dans le grand diocèse de la religion naturelle, mais je n'ai pas de paroissiens. J'aime mieux prêcher d'exemple, en faisant ma confession. J.-J. Rousseau a fait la sienne ; M. Rane a promis de l'imiter. Je viens modestement après eux. D'ailleurs, je n'entrerai pas dans des détails trop intimes : je ne fais que ma confession de journaliste.

Je m'accuse, d'abord, d'une façon générale, d'avoir été, dans mes articles de cette année, par trop ministériel. Je soutiens le ministère Goblet, tout en regrettant le ministère Freycinet, que j'ai soutenu. Dans le passé, j'ai donné mon faible appui à Ferry, et même à Gambetta; mais pour celui-là, j'avais une arrière-pensée. Pour tous les autres, je n'ai eu que des sympathies, mêlées de quelques réserves. Les réserves ont été insuffisantes; le ministérialisme a été exubérant. Je m'en accuse, et en même temps, pour diminuer un peu ma faute, je rappelle mon dévouement bien connu à la République. On ne peut pas aimer la République et faire une opposition systématique à ceux qui la représentent! Ils la représentent mal, c'est évident; mais si on n'aimait que les gens sympathiques et les ministres habiles, où serait le mérite ?

J'ai eu des torts particuliers envers les trois grandes puissances du moment, à savoir : la Chambre des députés, le conseil municipal de Paris, et M. le général Boulanger. De ce dernier, je n'ai jamais parlé jusqu'ici, ce qui est un premier tort. On disait il y a un mois qu'il poussait à la guerre. J'en étais indigné. Je veux être prêt à la guerre, mais c'est précisément pour ne pas la faire. Ceux qui poussent à la guerre, héros ou aventuriers, ne sont à mes yeux que des assassins. Bien plus, comme aucune intelligence humaine ne peut prévoir les résultats de ces jeux sanglants, je suis, en ma qualité de patriote, rempli d'horreur pour les souverains ou les soldats qui jouent la patrie à pile ou face. A présent, changement de front : on assure que le général Boulanger prêche la paix, qu'il fait des discours pacifiques; et aussitôt j'entre dans une indignation d'une autre espèce. Car, si je ne veux pas que mon ministre de la guerre soit belliqueux, je ne veux pas davantage qu'il soit pacifique. Pour dire toute ma pensée, je ne veux pas qu'il fasse de discours, et en voici la raison.

S'il crie trop haut : je suis prêt, on va dire : il veut commencer ; et s'il crie au contraire : ne commençons pas, on va dire : il n'est pas prêt. Voyez-vous, mon général, vous avez Goblet ; il suffit pour tous les discours. Vous avez aussi Dauphin, qui est sans pareil pour les discours sur les finances. Réservez-vous pour vos régiments et vos citadelles. Mais revenons à ma confession. Je ne m'accuse pas, mais je dis bien, de mes opinions sur la paix ou sur la guerre. Je m'accuse d'avoir cru trop légèrement, d'abord que le général Boulanger faisait des discours belliqueux, et ensuite qu'il faisait des discours pacifiques. En y réfléchissant bien dans le calme et le silence de la trêve des confiseurs, je sais convaincu qu'il travaille beaucoup et qu'il parle peu, ce qui est sa véritable mission en ce monde, et dans le cabinet Goblet.

Quant à la Chambre des députés, ma faute est d'une nature différente. Elle consiste à avoir attribué à tous ce qui n'appartient qu'à quelques-uns. Je n'ai certes pas attribué à tous nos députés l'éloquence des Clemenceau, des Floquet, des de Mun, ni l'esprit de M. Pelletan, ni la sagacité politique de M. Ferry, ni la science financière de M. Wilson ; non, je n'ai pas été jusque-là. Mais j'ai rendu la Chambre entière responsable des violences de Montacabert et des conversions trop clairement motivées de La Kerillolet. C'est une vraie faute. C'est comme si on reprochait à M. Rane mes opinions, parce qu'il écrit dans le même journal que moi. J'ai commis la même injustice envers le conseil municipal. M. Armengaud, M. Jacques, M. Mesureur, M. Gaston Carle, M. Strauss, M. Depasse, M. Gaufrès pour ne parler que de bons et solides républicains, ne doivent pas être rendus responsables des opinions de MM. Vaillant, Chabert et Joffrin. La justice impartiale doit juger chacun suivant ses actes et non pas d'après les actes de son voisin. On est toujours le voisin de quelqu'un. Est-ce M. Tolain qui prononce le discours de M. de Gavardie !

Un journaliste ne devrait jamais dire : la Chambre, ou : le conseil municipal. Il devrait dire : la majorité de la Chambre ou un conseil municipal. Par ce moyen, il serait sûr de ne pas commettre d'injustice. Par exemple, M. Wilson, M. Rouvier, M. Fernand Faure sont très capables d'établir un budget sans s'y prendre à cinq fois, quoqu'ils soient députés. M. Raynal est à la fois député et homme d'affaires. Il n'y a pas d'agriculteurs en France qui connaissent mieux les intérêts de l'agriculture que le député M. Méline.

Rendons justice aux personnes ; ne tombons que sur les majorités. Pour celles-ci, après les avoir sérieusement pesées au tribunal de ma conscience pendant toute la durée de la trêve des confiseurs, je les déclare à la fois incapables et criminelles. Je ne puis assez m'indigner contre une majorité qui commence par ajourner le budget jusqu'à la fin de l'année, pour perdre son temps en disputes stériles ; qui, accablée aux derniers jours de l'exercice, affiche son impuissance d'une manière aussi ridicule que lamentable en faisant, coup sur coup, quatre budgets pour aboutir à déclarer que la besogne est au-dessus de ses forces et qu'il faut la renvoyer à l'année prochaine; qui est si glorieuse de sa science et de sa compétence, et de ses œuvres que, précisément pendant qu'elle s'inflige à elle-même cette série d'échecs, elle s'indigne contre le contrôle du Sénat, et réclame le droit d'arranger les finances à sa façon, comme si ce n'était pas une drôle de façon; qui renverse un ministre de la guerre au moment où il commence à discuter la loi sur le recrutement, un ministre des finances pendant la discussion du budget, un ministre des affaires étrangères occupé, dans un

BOURSE DE PARIS

du mercredi 5 janvier

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
82 75	3 0/0	82 70	82 72	82
85 67	3 0/0 amortissable	85 62	85 57	85 57
110 45	4 1/2 1883	110 45	110 37	110 45
	4 0/0 nouveau	...	99 62	...
102 45	Italien 5 0/0	102 02	101 80	...
67 11/16	Extérieur 4 0/0	67 3/16	67 11/16	67 11/16
85 31/4	Hongrois 4 0/0	85 11/16	...	85 11/16
380 ..	Egypte 6 0/0	380	381	380
14 82	Turc 1 0/0	14 50	14 80	14 82
518 75	Obligations du Trésor.	...	...	520
101 ..	Russe 1880 5 0/0	...	...	101
536 ..	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	537
	Sociétés de Crédit			
1215 ..	Banque de France	1200 ..	1220 ..	1210 ..
525 ..	Banque d'Escompte	...	...	527 50
787 50	B. Paris et d. Pays-Bas	787 50	787 50	788 75
776 ..	Banque Parisienne	...	...	...
1440 ..	Crédit Foncier	1432 50	1432 ..	1435 ..
...	Crédit Mobilier	...	318 75	315 ..
585 75	Crédit Lyonnais	581 25	582 50	585 ..
475 ..	Société générale	...	...	...
555 ..	Hanq. J. R. P. Pays-Aut.	...	516 ..	519 ..
528 75	Banque Ottomane	526 25	526 25	525 ..
...	Créd. Mobilier Espagn.	...	136 25	...
	Chem. de f. Franc.			
1306 25	Nord ..... act.	1303 50	1305 ..	1305 ..
1502 50	Paris-Lyon-Medit. »	1500 ..	1502 ..	1500 ..
809 ..	Est »	...	800 ..	805 ..
875 ..	Ouest »	...	...	...
1323 75	Orléans »	...	1325 ..	1328 75
...	Midi »	...	...	1175 ..
	Chem. de f. Etrang.			
526 50	Autrichiens	525 ..	525 ..	525 ..
222 50	Lombard	221 25	221 25	221 25
338 75	Saragosse	330 ..	331 25	337 50
	Sociétés diverses			
2025 ..	Suez	2025 25	2037 ..	2037 50
1475 ..	Gaz Parisien	...	...	...
695 ..	Navigation	...	...	691 25
1280 ..	Omnibus	...	...	1280 ..
254 75	Rio-Tinto	...	253 75	252 50
420 ..	Panama	420 ..	...	418 ..
	Obligat. Foncières.			
115 ..	Foncières 5 0/0	...	...	115 ..
102 ..	» 4 0/0	...	...	102 50
375 ..	» 3 0/0	...	...	360 ..
515 ..	» 4 0/0 1863	...	...	515 ..
482 ..	» communes 3 0/0	...	...	482 ..
383 ..	» 1877 3 0/0	...	...	382 25
476 ..	» com. 1879 3 0/0	...	...	477 ..
479 ..	» 1879 3 0/0	...	...	480 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
300 ..	Nord	...	308 ..	305 ..
362 ..	Paris-Lyon-Medit. 3 0/0	...	361 ..	361 ..
388 ..	Est 3 0/0	...	389 ..	389 50
393 50	Ouest 3 0/0	...	...	...
395 ..	Orléans	...	393 ..	395 ..
398 50	Midi 3 0/0	...	...	398 ..
...	Nord-Est	...	378 50	...
630 ..	Bône-Guelma	...	...	625 50
	Obligat. des Villes			
594 ..	Paris 1855-1860	...	...	595 50
525 ..	— 1865	...	...	526 ..
434 ..	— 1869	...	...	433 75
501 ..	— 1871	...	...	502 ..
517 ..	— 1875	...	...	516 50
516 75	— 1876	...	...	517 50
330 ..	Marseille	...	...	331 ..
101 ..	Bordeaux	...	...	102 ..
96 50	Lyon	...	...	96 25
106 50	Lille	...	...	107 ..
49 ..	Roubaix-Tourcoing	...	...	48 ..
	Obligations div.			
220 ..	Départem. de la Seine.	...	...	...
...	Gaz de Paris	...	...	...
...	Suez	...	...	...
415 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	...	...	411 ..

BOURSE DE LILLE du 5 JANVIER

VALEURS	Comptant.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	107 ..	107 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	110 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	505 ..	505 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	508 ..
Lille 1885, obligations de 400 fr., 200 payés	...	400 ..
Armentières	...	557 50
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	48 ..
Tourcoing 1878	...	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	112 50
Département du Nord	...	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ...	...	600 ..
— — act. nouv.	...	530 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley & Cie)	...	847 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	...	170 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	...	297 ..
Caisse Platel et Cie	...	415 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	...	475 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	...	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1830 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	625 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	220 ..
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Dehemypon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	560 ..
Soc. St-Saur.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	...	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., t.)	...	25 ..
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cie	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420 ..
Socéan. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	...	500 ..
Blanche-Saint-Vaast	...	3185 ..
Dognin et Anzin	...	3880 50
Obligations Nord	...	350 ..
Fives-Lille, remboursables à 650 fr.	...	657 ..
Union Laitière du Nord (oblig. hypo., 500)	...	250 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 500 fr.	...	490 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	8000 ..
Anzin 100e de denier	2000 ..
Bianzy (Saône-et-L.), p. (30,000 act.)	1725 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	3040 ..
Bully-Grenay le 6e	1375 50
Carvin	1152 50
Courcelles-lez-Lens	150 ..
Courrières	2750 ..
Campagnac	500 ..
Douchy	1750 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	70 ..
Dourges	5355 ..
Escarpelle (Nord)	1222 50
Epinac	775 ..
Ferfay (Société anonyme)	500 ..
Lens	18300 ..
Lieves (actions 500 fr. libérées)	17 75
Liévin	3850 ..
Lys supérieure	...
Mourchin	1875 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	12500 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	100 ..
Strazy-le-Rouvray	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	62 50
Vicoigne et Nœux	12150 ..

OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1888, remb. à 500 fr.), t. p.	...	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.), t. p.	...	515 ..
— Bethune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	...	515 ..
— Bethune 1887, remb. à 500 fr., t. p.	...	510 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	...	500 ..
— Rety 1886, remb. à 500, tout payé	...	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 5 Janvier 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 40 ..	3 0/0	82 35 ..
82 50 ..	3 0/0 nouveau	83 ..
86 65 ..	3 0/0 amortissable	85 60 ..
104 35 ..	4 1/2 0/0	104 50 ..
110 10 ..	4 1/2 0/0 1883	110 05 ..

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les chefs d'état-major des commandants de places fortes

Le *Journal officiel* enregistre ce matin une décision du général Boulanger, ministre de la guerre, en date du 21 décembre 1886, par laquelle sont nommés, pour remplir les fonctions de chef d'état-major des commandants des places fortes désignées ci-après, les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

A Verdun, M. Masson, lieutenant-colonel hors cadre, employé à l'état-major du 6e corps; A Laval, M. Gillet, lieutenant-colonel du 25e régiment d'infanterie; à Lyon, M. Odon, chef de bataillon breveté au 52e régiment d'infanterie; à Epinal, M. Alim